

SEANCE DU 04 MARS 2016

Date de la convocation : 29.02.16

L'an deux mille seize et le vendredi quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Josette CRUVELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs. CRUVELLIER Josette, CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, ABBO Alain, MONTFORT Christiane, BRES Pascal, LAURONT Mireille, BERENGER Crystel, MEROT Josiane et COURTIOL Jimmy.

Etait absent : VETTU Guillaume

Procuration : VETTU G. à COURTIOL J.

Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

Objet : Compte administratif 2015 – budget M.49 eau-assainissement

Madame Cruvellier présente le compte administratif 2015 (comptabilité M. 49.)

Il fait apparaître :

En exploitation :

Un total de dépense de : 100 853.80 €

Un total de recettes de : 94 608.04 €

Soit un déficit courant de : 6 245.76 €

En investissement :

Un total de dépense de : 70 056.62 €

Un total de recettes de : 69 812.07 €

Soit déficit courant de : 244.07 €

Sur l'exercice on constate un déficit de 6 090.31 €

Après le report des résultats de 2014, on constate un résultat final de :

En exploitation, un excédent de : 19 510.65 €

En investissement, un excédent de : 19 029.50 €

Soit un excédent global de : 38 540.15 €

Elle se retire.

Après délibération, le Conseil approuve ce compte à l'unanimité.

Elle reprend sa place.

Objet : Affectation du résultat – budget M.49 eau-assainissement

Madame Cruvellier expose que la section investissement n'étant pas en déficit, il n'est pas obligatoire de procéder à une affectation du résultat.

Après délibération, le conseil décide unanimement de ne pas pratiquer d'affectation du résultat.

Objet : Compte de gestion 2015 – budget M.49 eau-assainissement

Madame Cruvellier présente ensuite le compte de gestion du trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2015, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, de celui des tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que les chiffres sont conformes à ceux du compte administratif,

Après en avoir délibéré

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif 2015 – budget M.14 commune

Madame Cruvellier présente le compte administratif 2015 (comptabilité M. 14.)

Il fait apparaître :

En fonctionnement :

Un total de dépense de : 115 767.61 €

Un total de recettes de : 137 684.54 €

Soit un excédent courant de : 21 916.93 €

En investissement :

Un total de dépense de : 75 417.66 €

Un total de recettes de : 60 767.94 €

Soit déficit courant de : 14 649.72 €

Sur l'exercice on constate un excédent de 7 267.21 €

Après le report des résultats de 2014, on constate un résultat final de :

En fonctionnement, un excédent de : 106 170.88 €

En investissement, un déficit de : 32 603.14 €

Soit un excédent global de : 73 567.74 €

Elle se retire.

Après délibération, le Conseil approuve ce compte à l'unanimité.

Elle reprend sa place.

Objet : Affectation du résultat – budget M.14

Madame Cruvellier expose que la section investissement étant en déficit, il est obligatoire de procéder à une affectation du résultat d'un montant de 32 603.14 €.

Après délibération, le conseil décide unanimement de pratiquer une affectation du résultat d'un montant de 32 603.14 €, cette somme sera inscrite à l'article 1068 du budget M.14 de l'exercice 2016.

Objet : Compte de gestion 2015 – budget M.14

Madame Cruvellier présente ensuite le compte de gestion du trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2015, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, de celui des tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que les chiffres sont conformes à ceux du compte administratif,

Après en avoir délibéré

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Convention avec le centre de gestion

Madame Cruvellier expose que le CDG 30 propose, via un avenant, de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 la durée de la convention portant sur l'adhésion de la commune au service de prévention des risques professionnels. Convention a signée suite à la délibération 2012-29 du 16 novembre 2012.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil approuve unanimement cette proposition et autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

Objet : Accessibilité du bâtiment Mairie-Foyer : demande de subvention dans le cadre de la DETR

Madame Cruvellier expose que l'analyse du rapport de diagnostic accessibilité des ERP aux personnes handicapées, réalisé par la société SOCOTEC, démontre que les deux accès principaux du bâtiment communal ne sont pas conformes et doivent être aménagés.

Pour l'entrée de la Mairie :

La porte vitrée est fragilisée et doit être changée,

Le plan incliné est trop étroit et a une pente trop raide, il doit donc être élargi et allongé pour avoir une pente conforme.

Pour l'entrée du Foyer :

Du fait de l'ouverture à l'anglaise (vers l'extérieur) des portes du Foyer, il convient de créer un parvis permettant l'ouverture des portes sans descendre de marches (cette manœuvre est source de danger) et de refaire les marches plus loin.

L'ensemble de ces travaux se monte à 12 681 € HT soit 19 884 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil approuve unanimement ces travaux et autorise Mme le Maire à solliciter l'aide de l'Etat via la DETR.

Objet : Eclairage public

Madame Cruvellier expose qu'il est possible d'équiper les coffrets de commande d'éclairage public d'une horloge astronomique radio commandée qui permet l'éclairage du réseau en fonction des horaires de coucher et lever du soleil et non en fonction de la luminosité. Ce dispositif évite notamment les éclairages en plein jour par temps couvert.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 1 840 € HT soit 2 208 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement de solliciter l'aide financière du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Adduction eau potable

Objet : Demande de subventions au Conseil Départemental et à l'agence de l'eau pour la substitution de ressource par raccordement au Syndicat de l'Avène

Madame Cruvellier rappelle que la station de pompage d'eau potable, situé en bordure de la RD 6110, est de ce fait vulnérable aux risques de pollution. Ce risque est accru par le fait que l'eau prélevée est issue de la nappe alluviale du Gardon d'Anduze (eau superficielle) et ne peut donc pas bénéficier d'une déclaration d'utilité publique. La seule solution est donc le raccordement à une autre ressource et l'abandon du puits actuel.

Elle présente ensuite l'estimation de la dépense pour une extension du réseau du Syndicat AEP de l'Avène depuis la commune de Ribaute-les-Tavernes jusqu'à un surpresseur à installer hors zone inondable et le raccordement à la canalisation de refoulement existante. Le réservoir actuel resterait en fonction.

L'estimation chiffrée se présente ainsi :

Montant prévisionnel des travaux :	522 000 € HT
Honoraires :	30 000 € HT
Divers et imprévus	40 000 € HT
Total HT	592 000 €.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'étude, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, donne délégation au Conseil Départemental pour percevoir les sommes versées par l'Agence de l'Eau et en vue de les reverser à la commune et s'engage à réaliser les travaux dans le respect de la charte qualité des réseaux.

Objet : Demande de subvention pour travaux d'intérêts locaux : travaux rue Mistral et du Vieux village

Madame Cruvellier présente le projet de rénovation de canalisation rue Frédéric MISTRAL et rue du vieux village. Il s'agit de renouveler une canalisation en acier de 75 mm de diamètre, d'une longueur d'environ 200 mètres, installée lors de la création du réseau AEP dans les années 1930 et qui est la dernière à subsister de cette époque.

Après délibération le conseil municipal approuve ces travaux de renouvellement de canalisation estimés à 88 000 € HT., soit 105 600 € TTC, et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Objet : Demande de subvention (fonds de concours communautaires) : travaux rue Mistral et du Vieux village

Madame Cruvellier expose que dans le cadre des travaux de rénovation de canalisation rue Frédéric MISTRAL et rue du vieux village, il est possible d'être subventionné par les fonds de concours d'Alès Agglomération.

Elle présente ensuite le plan de financement prévisionnel des opérations. (€/HT)

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation de canalisation	88 000	17 600.00	Subvention du Conseil Départemental
Rue Frédéric Mistral et rue du vieux village		8 800.00	Subvention de l'Agence de l'Eau R-M-C
		19 785.00	Fonds de concours Alès Agglomération

		5 000.00	Subvention pour travaux d'intérêt locaux du ministère de l'intérieur
		36 815.00	Commune de Massanes

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces projet, charge le maire de solliciter le concours financier d'Alès Agglomération et l'autorise à signer les pièces se rapportant à cette opération.

Objet : Questions diverses

Ordures ménagères : une distribution de bacs à ordures ménagères fournis par Alès Agglomération va être effectuée prochainement.

Culture :

La commune est candidate à une représentation de l'opération « ciné en été ».

La coordinatrice du territoire de la direction du livre et de la lecture est venue contrôler le local et l'organisation de la bibliothèque. Le bibliobus ne passera plus à Massanes. Un fonds de livres, type prêt permanent, sera mis à disposition.

Dans le cadre du salon des maires organisé par l'association des maires du Gard, il nous a été remis un arbre (opération un arbre pour le climat « Arbre du climat arbre de vie ») qui sera planté le 17 avril prochain en présence des enfants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.